

■ CARTE D'IDENTITÉ

Pays : France

Secteur : Département du Pas-de-Calais

Territoire de projet :

Collège d'Ardres - 661 élèves

■ PARTENAIRES IMPLIQUÉS DANS LE PROJET

Maître d'Ouvrage :

Conseil Général du Pas-de-Calais

Partenaires techniques :

Association du Droit Au Vélo (ADAV),

Collège d'Ardres,

Communes concernées

Partenaires financiers :

Communes, Conseil Général du Pas-de-Calais,

Etat (amendes de police)

■ MOTS CLÉS

Thèmes : collège, modes doux, vélo

Types : étude, fonctionnement, travaux

Cible : collégiens

■ OBJECTIFS DE L'ACTION

- **Proposer aux collégiens une alternative** cyclable comme mode de déplacement pour se rendre au collège
- **Sensibiliser** les jeunes et les parents à **l'écomobilité scolaire**
- **Diffuser la « culture vélo »**

CONTEXTE

Le Département du Pas-de-Calais a approuvé son Schéma Directeur de la Mobilité le 20 février 2012. Ce document de cohérence et de planification présente les orientations politiques, à une échelle se situant entre le stratégique et l'opérationnel. Il se décline autour de quatre orientations stratégiques :

- Promouvoir la mobilité pour tous ;
- Développer l'intermodalité et des systèmes de transport efficaces ;
- Proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture partout où c'est possible ;
- Placer la mobilité au service de l'excellence territoriale du Pas-de-Calais.

Ces orientations ont été définies en objectifs de politiques publiques pour le Département portant sur tous les aspects de la mobilité. Parmi celles-ci, le développement des modes doux constitue une ambition affirmée, que ce soit pour les déplacements quotidiens ou pour les loisirs. La politique cyclable qui en découle et qui a été adoptée le 25 juin 2013, s'inscrit pleinement dans le volet « Mobilité » du Pacte départemental de la jeunesse pour encourager la mobilité des jeunes et favoriser l'utilisation des modes doux dans les déplacements quotidiens (domicile-collège) et de loisirs.

■ DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Réaliser**, en lien avec les collégiens, **un diagnostic approfondi de leurs pratiques** de déplacements domicile – collège,
- **Elaborer une cartographie précise des différents itinéraires empruntés** par les collégiens,
- **Etudier la possibilité de regroupement** des itinéraires,
- **Proposer des schémas d'aménagements sécurisés** de ces itinéraires y compris la signalétique à mettre en place,
- **Elaborer une estimation financière** de ces aménagements sécurisés.

■ DÉROULEMENT DE L'ACTION

Septembre 2013 : à l'occasion de la Semaine Européenne de la Mobilité, démarrage de la démarche auprès des collégiens pratiquant le vélo avec une présentation des bons comportements à adopter lors de la pratique du vélo et la réalisation d'un parcours de maniabilité par l'Association Droit Au Vélo ainsi qu'un recensement des itinéraires utilisés à l'aide de cartes et d'un questionnaire par le Département du Pas-de-Calais.

2^{ème} semestre 2013 : analyse des questionnaires et description des itinéraires.

1^{er} semestre 2014 : proposition d'itinéraires, de jalonnement et d'aménagement, et estimation des coûts. Recherche de subvention pour les projets d'aménagement communaux. Mise en place d'un cahier des charges pour qu'un Bureau d'Etudes réalise la phase de diagnostic et propose des aménagements. Début de la démarche sur le collège de Marck.

2^{ème} semestre 2014 : mise en place du jalonnement et aménagement de carrefours.

■ MOYENS

- **Humains** : mobilisation des services départementaux, de l'Association Droit Au Vélo, des élus des communes et des encadrants du collège.
- **Techniques** : recours au bureau d'études de la Maison du Département Aménagement Durable du Calaisis pour le diagnostic et les propositions d'itinéraires et d'aménagement.
- **Gouvernance** : Conseil Général du Pas-de-Calais et communes concernées.
- **Financiers** : équivalent de quatre personnes à temps plein.

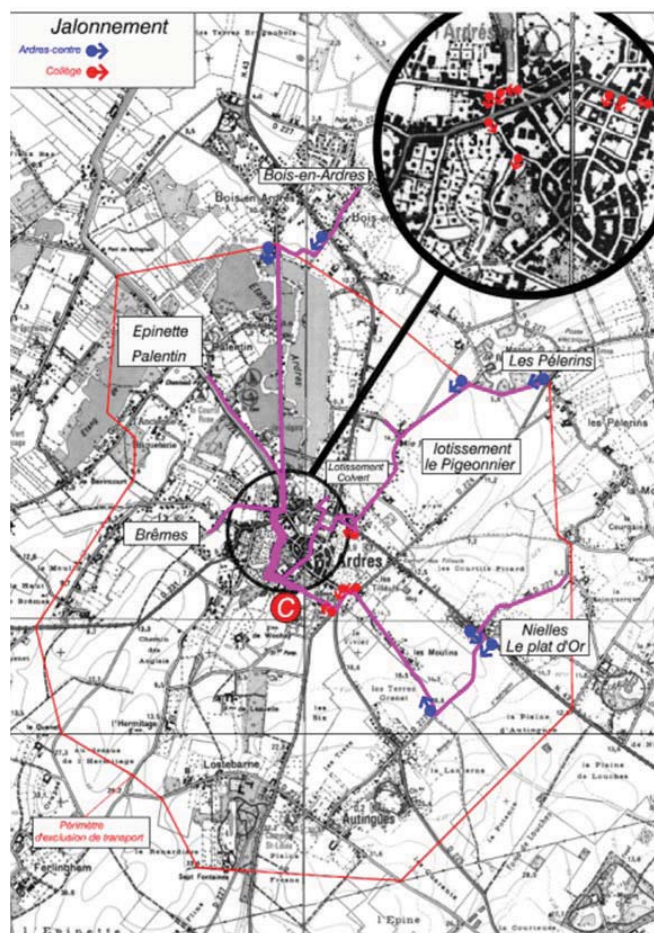
■ COÛTS

Pour la demi-journée de sensibilisation avec une trentaine d'élèves : au minimum, 2 personnes de l'Association Droit Au Vélo et 4 agents du Département pour assurer un accompagnement adapté autant pour la sensibilisation au vélo que dans la passation du questionnaire et le repérage des itinéraires.

Pour analyser les itinéraires identifiés et proposer des aménagements précis en réponse (estimation des coûts) : environ 47 jours de travail (variable suivant le nombre d'itinéraires et d'aménagements retenus).

■ INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Le nombre d'élèves se rendant au collège en vélo,
- Le nombre de collégiens empruntant les itinéraires recensés.



■ PROCHAINES ÉTAPES

- **Etendre cette démarche** à tous les collèges du Pas-de-Calais.
- **Mettre en place une démarche de suivi des aménagements** du point de vue des usagers.



■ FACTEURS DE RÉUSSITE

- Des **partenaires sensibilisés et engagés** dans des actions de développement durable et d'éco-mobilité au sein des collèges, des collectivités ;
- La **volonté affirmée du Conseil Général** de développer la pratique du vélo ;
- Une **pratique du vélo existante pour un nombre significatif de collégiens**, leur ressenti pour guider les aménagements opportuns à réaliser.

■ POINTS DE VIGILANCE

- Nécessiter de **communiquer régulièrement auprès des collégiens** mais également des parents,
- Proposer des **actions régulières de sensibilisation** en lien avec l'Association Droit Au Vélo,
- Démarche pouvant être chronophage,
- La **politique de l'offre (aménagement cyclables, parking vélo...)** n'est pas suffisante, il faut également proposer un accompagnement à la pratique pour attirer les publics.



CONTACT :

Magali SIEJA,

Adjointe au directeur de la MDADC en charge de l'environnement

Maison du Département Aménagement Durable du Calaisis

5, rue Berthois

62100 Calais

03 21 46 56 80

sieja.magali@cg62.fr